

Résultats enquête accueil social de jeunes

Etat des lieux 2023 de l'accueil social de mineur·es et jeunes majeur·es à Accueil Paysan

63 réponses sur une centaine d'adhérent·es labellisé·es accueil social !

Agréments

69,9 % des répondant·es n'ont pas d'agrément

15,9 % ont un agrément d'Assistant·e Familial·e

19,1 % ont une habilitation Jeunesse et Sport / ACM

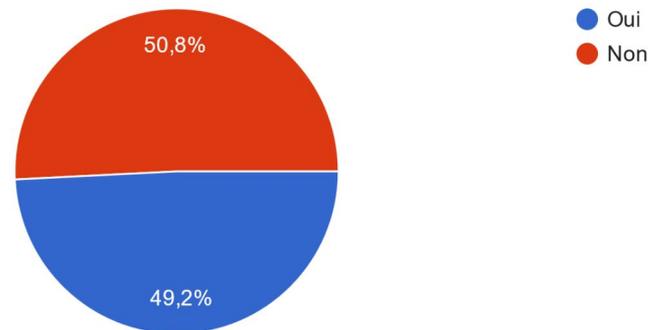
4,8 % ont une autorisation LVA

1,6 % ont un agrément d'Assistant·e Maternel·le

1,6 % ont un agrément PAPH

Statut

Actuellement, avez-vous le statut d'agriculteur·rice auprès de la MSA ?
63 réponses



Diplôme et niveau de professionnalisation

54 % des répondant-es sont titulaires d'un diplôme éducatif :

- 28,6 % dans l'animation
- 27 % dans le travail social
- 11,1 % dans l'Education Nationale

46 % n'ont pas de diplôme éducatif mais 23,8 % ont eu une expérience significative dans le travail social avant de développer l'accueil à la ferme

Types d'accueil

37,5 % des accueils se font hors week-end et vacances scolaires :

- 63,5 % des répondant-es font jusqu'à 40 % d'accueil hors week end et vacances scolaires
- 36,5 % des répondant-es en font plus de 50 %

52,5 % d'accueil avec hébergement :

- 20,6 % des répondant-es font aucun accueil avec hébergement
- 25,6 % font uniquement des accueils avec hébergement

70 % des répondant-es n'accueillent jamais plus de 61 jours consécutifs, 24 % accueillent 1 ou 2 jeunes par an (jusqu'à 3 ou 5 pour 2 répondant-es) sur des séjours de plus de 2 mois, 6 % en accueillent plus de 10

44,6 % des répondant-es font de l'accueil relais en lien avec des Assistant-es Familiaux-ales

Structures prescriptrices

84 % des répondant·es travaillent avec l'ASE

39,7 % avec des ITEP

35 % avec “d'autres structures associatives”

33,3 % avec des IME/IMpro

20,6 % avec “d'autres structures social ou médico-sociales”

17,5 % avec l'ADAPEI

17,5 % avec des CDAS

12,7 % avec la PJJ

12,7 % avec des SEMO

4,8 % avec des organismes de protection juridique

3,2 % avec des CCAS

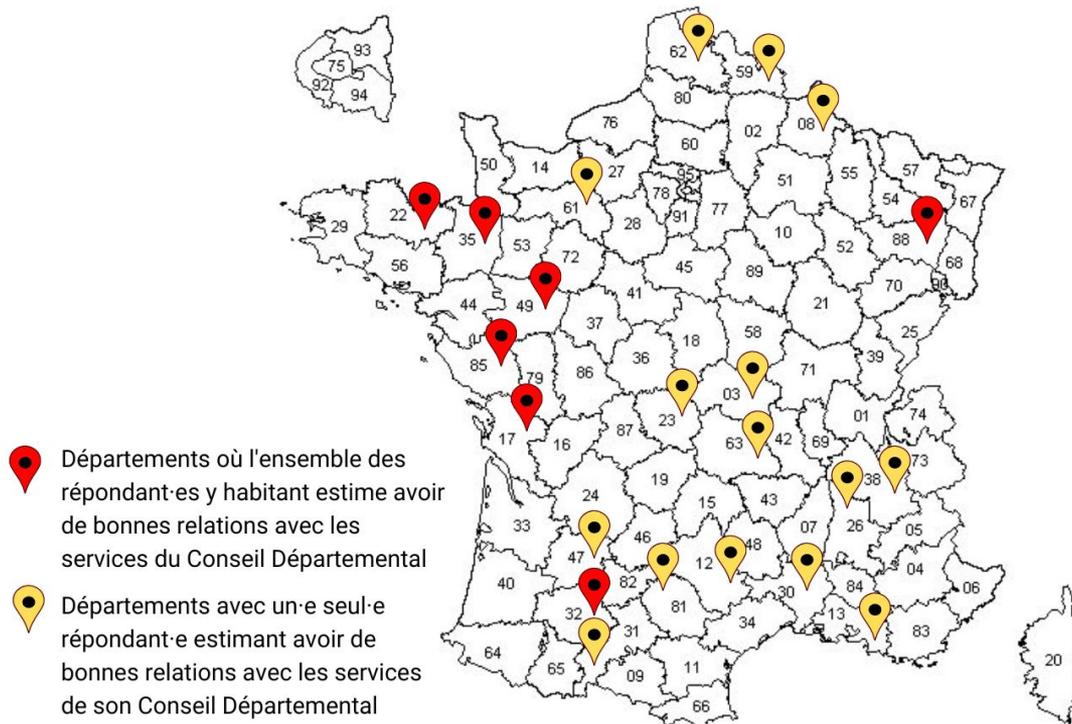
Formalisation des partenariats

Sur 199 “situations partenariales” (1 accueillant·e + 1 type de structure prescriptrice) :

- 59 % sont formalisées par des contrats d'accueil ponctuels
- 32 % font l'objet d'une convention de partenariat entre l'accueillant·e et la structure prescriptrice
- 6,5 % se font par placement sur décision du juge des enfants
- 5,5 % font l'objet d'une convention de partenariat portée par l'association locale Accueil Paysan
- 1,5 % se font dans le cadre d'un contrat de parrainage (Tiers Digne de Confiance)

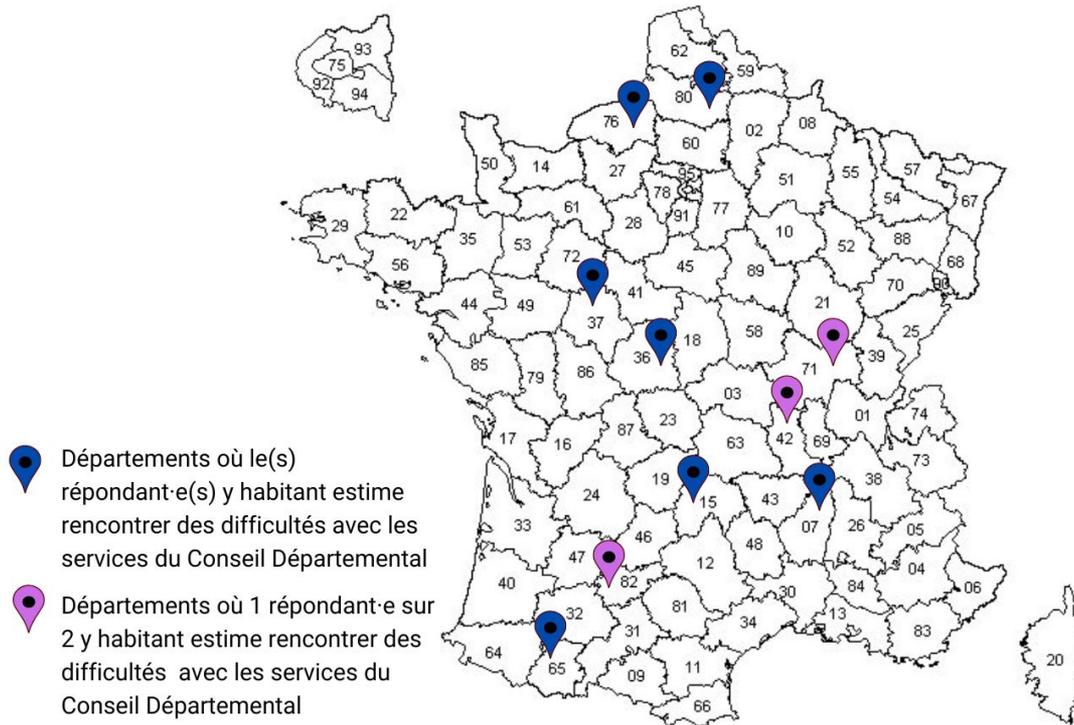
Relations avec les Conseils Départementaux

79,4 % des répondant-es ne rencontrent pas de difficultés avec les services de leur Conseil Départemental



Relations avec les Conseils Départementaux

13 répondant-es, soit 20,6 %, rencontrent des difficultés avec les services de leur Conseil Départemental



Relation avec les Conseils Départementaux

Difficultés rencontrées (par ordre d'importance) :

- Négociation ou refus des prix d'accueil pratiqués (7/13)
- Refus d'accueils (6/13)
- Retrait de jeunes du lieu d'accueil (2/13)
- Pas de relation (2/13)
- Problématiques de jeunes décrites à la baisse (1/13)
- Intensification des contrôles (1/13)
- Harcèlement et utilisation de la gendarmerie suivi de calomnies (1/13)
- Refus d'autorisation d'ouverture de LVA (1/13)

Relations avec les structures prescriptrices

90 % des répondant-es ne rencontrent pas de difficultés avec les structures prescriptrices

Difficultés rencontrées (par ordre d'importance) :

- Négociation ou refus des prix d'accueil (3/6)
- Manque ou mauvaise communication (2/6)
- Pas de suivi de l'accueil (1/6)
- Problématiques de jeunes décrites à la baisse (1/6)
- Décharge de responsabilité (1/6)
- Fins de prise en charge sans concertation (1/6)
- Pas de paiement si accord non validé avant l'accueil (1/6)